

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

ASSEMBLEE NATIONALE

**CONTRIBUTION DE LA SECTION NIGERIEENNE DE L'APF A LA
REUNION DE LA COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA
COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES DE L'APF,
DU 3 AU 4 MAI 2017 A COTONOU AU BENIN**

Honorables Députés,
Chers Collègues,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends part ce jour, à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF.

Au nom de la délégation du Niger, permettez-moi de présenter nos remerciements à la section béninoise de l'APF pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à notre délégation.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour de la réunion, figure le suivi des résolutions de la CECAC adoptées par l'Assemblée plénière de la 42ème session de l'APF qui s'était tenue en juillet 2015 à Berne en Suisse.

L'Assemblée nationale entame sa deuxième législature pour la 7ème République du Niger.

Installée le 16 mars 2016, l'actuelle législature compte six groupes parlementaires dont un de l'opposition. Composé de 171 députés dont 29 femmes, le parlement nigérien est dirigé par S.E.M. Ousseini

TINNI qui a été élu pour un mandat de cinq ans conformément à la constitution du 25 novembre 2010.

1. Lors de l'ouverture de la première session ordinaire du Parlement au titre de l'année 2017, le Président de l'Assemblée nationale M. Ousseini Tinni a fait mention dans son discours des grandes lignes du programme de modernisation du travail parlementaire. Ce programme constitue en lui-même, une réponse à la mise en œuvre de la résolution portant accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens.

Il se décline comme suit :

- L'Organisation des consultations publiques sur des questions d'intérêt national ;
- L'institution des rencontres périodiques entre les députés et les élus locaux ;
- L'organisation des conférences débats entre parlementaires et citoyens sur le rôle du parlement dans le renforcement de la démocratie ;
- L'organisation régulière des rencontres entre les organisations de la société civile et les députés sur des thématiques ciblées ;

- L'organisation des missions de restitution des travaux parlementaires sur le terrain après chaque session.

En ce qui concerne certains aspects liés à l'information parlementaire, l'Assemblée nationale du Niger dispose d'une radio FM qui diffuse les débats en direct du parlement. Sur son site Web, sont publiés les débats en plénière et la vidéo des activités parlementaires. Il est aussi à signaler la création d'un forum destiné aux citoyens pour leur participation aux activités parlementaires et une page réseaux sociaux (Facebook, Twitter) du parlement.

1. S'agissant de la résolution sur l'inclusion de la culture dans les objectifs de développement durable du Programme de développement post-2015 des Nations Unies, le gouvernement nigérien, dans sa déclaration de politique générale a soumis au Parlement, la promotion d'une politique de renaissance culturelle qui inclus la modernisation sociale, économique et politique de l'Etat. Ladite déclaration a recueilli un vote favorable des députés.
2. Quant à la mise en œuvre de la résolution sur un accès universel aux services de prévention et de

traitement du VIH/SIDA, celle-ci a bénéficié au cours de ces dernières années, d'un important engagement des autorités tant aux niveaux de l'exécutif, du législatif que du judiciaire. Par exemple au niveau de l'Assemblée nationale, une ligne budgétaire dans le budget de l'Etat en vue d'appuyer la riposte au VIH, a été votée. Cet engagement a été renforcé par les multiples actions que mènent les membres du réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme sur le terrain. On peut citer entre autres, l'adoption de la loi n°2007-08 du 30 avril 2017 portant lutte contre le VIH/SIDA, modifiée en 2012 pour intégrer la lutte contre le paludisme et la tuberculose.

Tels sont les principaux point saillants abordés dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions ci-dessus citées.

Je vous remercie de votre aimable attention.